

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

Séance du Jeudi 30 Mai 2013

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

L'an Deux Mil treize, le jeudi 30 mai, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Claude BONNARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 23 mai 2013

Présents : M. Jean-Claude BONNARD, Mme Monique RAGEYS, M Jean-Marc GOUTAGNY, M Pascal DUBOEUF, Didier REYMONDON, M Sébastien GUYOT, M Thomas GASSILLOUD, M Jean-Louis LHOPITAL, Mme Corinne IMBRATTA, M Bernard GOUTAGNY, Mme Annick POYARD, M Michel CÔTE, M Michel MORETTON.

Absent excusé : M Jacques DELORME.

Secrétaire de séance : M Thomas GASSILLOUD

Début de la séance à 20h35

Le compte rendu du conseil municipal du 25 avril 2013 est adopté à l'unanimité.

• DELIBERATION : Lotissement « L'Orée du village » Intégration de la voirie et du réseau d'eau pluviale

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'indivision GREGOIRE souhaite céder la voirie et le réseau d'eaux pluviales du lotissement « L'Orée du village » afin de l'intégrer à la voirie communale. La commission voirie s'est rendue sur place pour faire un état de cette voirie.

Les parcelles cédées sont cadastrées comme suit :

Section C :

- les parcelles n°722 de 133 m², n°725 de 142 m² et n°728 de 34 m²
- la parcelle n°937 de 10 m²
- la parcelle n°938 de 498 m²
- la parcelle n°941 de 54 m²
- la parcelle n°981 de 51 m² issus de la parcelle n°942

Les frais de notaire et de géomètre restent à la charge de l'indivision GREGOIRE.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver cette intégration et de l'autoriser à signer l'acte et tous les documents à intervenir dans le cadre de cette intégration. (UNANIMITE)

• DELIBERATION : Redevance occupation domaine public ERDF

L'occupation du domaine public par ERDF donne lieu à versement d'une redevance annuelle à la commune. Cette redevance n'avait pas été perçue l'an dernier pour un montant de 189 € et 193 € pour cette année. Une délibération est nécessaire pour encaisser ces redevances. (UNANIMITE)

• DELIBERATION : Redevance occupation domaine public GRDF

L'occupation du domaine public par GRDF donne lieu à versement d'une redevance annuelle à la commune. Pour cette année, GRDF doit verser à la commune 654.54€. Une délibération est nécessaire pour encaisser cette redevance. (UNANIMITE)

• DELIBERATION : Redevance occupation domaine public par France Telecom

L'occupation du domaine public par France Telecom donne lieu à versement d'une redevance annuelle à la commune. Cette redevance n'avait pas été perçue l'an dernier pour un montant de 1549 € et 1601 € pour cette année. Une délibération est nécessaire pour encaisser ces redevances. (UNANIMITE)

• DELIBERATION : SUBVENTIONS DIVERSES

Le conseil Municipal, au vu des nouvelles demandes de subventions reçues, décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

600 €	BUHL
388 €	MJC ST SYMPHORIEN/COISE

La subvention attribuée à la MJC de St Symphorien sur Coise concerne les enfants habitants Pomeys qui profitent de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH « Cacahouète ») à St Symphorien sur Coise les mercredis et pendant les vacances scolaires. 15 enfants de Pomeys ont été concernés sur la saison 2011/2012.

QUESTIONS DIVERSES

- Un courrier de l'association pour le développement de l'animation et des loisirs de l'Hôpital local de Chazelles sur Lyon remercie le conseil municipal pour l'attribution d'une subvention pour cette année 2013.
- Monsieur Bernard GOUTAGNY revendique une subvention pour l'association de chasse. Le conseil municipal lui propose de faire une demande écrite en bon et due forme comme toute autre association.
- Une nouvelle activité relaxation/sophrologie va être organisée par le comité des fêtes dès septembre. A la salle Jean Letrève le jeudi soir sur 2 créneaux horaires successifs si un nombre suffisant de personnes est intéressé.
- Le SIMOLY coordonne l'auto stop participatif qui se présente comme un complément au covoiturage. L'autostop participatif, c'est de l'autostop organisé avec des lieux de stop clairement identifiés. Les autostoppeurs et les conducteurs sont identifiés mutuellement à l'aide de badges et de macarons et signent une charte d'engagement moral. La personne qui s'en occupe au SIMOLY viendra nous présenter ce concept lors du prochain conseil municipal afin d'identifier des lieux pour apposer des panneaux sur la commune de Pomeys.
- Monsieur le Maire rapporte qu'il a reçu des représentants des habitants du Couzon. Ces derniers lui ont remis un courrier, signé de tous les habitants de ce secteur, dans lequel ils expriment leurs inquiétudes concernant l'augmentation croissante de la circulation et de la vitesse dans ce secteur. Aussi, de nombreux véhicules, qui ne devraient pas transiter par là car ils ne sont pas riverains, empruntent ces voies pensant aller plus vite pour sortir du village. Les habitants craignent qu'un accident grave se produise notamment avec les nombreux enfants qui résident dans ce quartier. Ils demandent au conseil municipal d'envisager des solutions concrètes pour faire face à ces dangers. La commission voirie se rendra très prochainement sur place pour tenter de proposer des solutions qui puissent satisfaire le plus grand nombre.
- La réflexion pour les prochaines élections municipales se met en place et une rencontre entre les membres du conseil intéressés va avoir lieu prochainement.

Fin de la séance 22h45

Prochaine réunion du conseil municipal le Jeudi 04 Juillet 20h00